

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

15. Protection des espèces à aire de distribution étendue

Rappelant la recommandation 32 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972)

demandant l'institution de conventions et de traités internationaux pour protéger les espèces vivant dans les eaux internationales ou celles qui migrent d'un pays à un autre;

Rappelant aussi que l'un des objectifs définis par les Statuts de l'UICN est la préparation de conventions internationales pour la conservation de la nature et que plusieurs initiatives récentes ont été prises par l'UICN à cet effet.

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Approuve fermement la recommandation de la Conférence de Stockholm et l'action déjà entreprise par le Conseil exécutif de l'UICN pour préparer des projets de traités protégeant les espèces vivant dans les eaux internationales et les espèces migratrices;

Et loue l'action déjà entreprise par les gouvernements du Canada, du Danemark, de Norvège, de l'URSS et des États-Unis, pour conclure un projet de protocole sur la conservation de l'ours blanc, qui devrait probablement aboutir à une convention plus complète sur cette question.